

REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Extrait des inscriptions

Ce document récapitule l'état des inscriptions au Registre national des entreprises, à l'exception des établissements, concernant l'entreprise JESSIE RORIVE à la date du 12 septembre 2026

Résumé de l'entreprise

Date d'immatriculation : 01/03/2020

Forme juridique : Entrepreneur individuel

Micro-entreprise : Non

Nature de l'activité principale : Commerciale

Extension d'une entreprise étrangère : Non

Reliée à une entreprise agricole : Non

Entreprise agricole : Non

N° identification : 881986947

Code APE : 9321Z

Informations relatives à l'entrepreneur

Identité de l'entrepreneur

Nom : RORIVE

Prénom : JESSIE

Date de naissance : 08/1989

Volet social de l'entrepreneur

Adresse de l'entrepreneur : 59630 Bourbourg FRANCE

Adresse de l'entreprise

Adresse : CHEMIN DE L'AVEN
59630 BOURBOURG FRANCE

Etablissements - 00011

SIRET de l'établissement : 88198694700011

Numéro interne de classement
(NIC) : 00011

Code APE de l'établissement : 9321Z

Etablissement principal : Oui

Adresse de l'établissement : CHEMIN DE L'AVEN
59630 BOURBOURG FRANCE

Activités

Nombre d'activités indiquées : 1

Description de l'activité numéro 1

Activité principale de l'établissement : Oui

Activité principale de l'entreprise : Oui

Date de début de l'activité : 01/03/2020

Exercice de l'activité : Permanente

Activité non sédentaire : Non

Activité dans le prolongement d'une activité agricole : Non

Nature d'activité : Commerciale

Description détaillée : Attraction foraine, manège, tir, loterie, confiserie, pêche aux canards, jouet, jeux d'adresse et automatique, cascade, structure gonflable, marché de Noël.

Catégorisation niveau 1 de l'activité : Activités de services

Catégorisation niveau 2 de l'activité : Arts, culture et divertissement

Catégorisation niveau 3 de l'activité : Activités sportives, récréatives et de loisirs

Catégorisation niveau 4 de l'activité : Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes

Artiste / Auteur : Non

Type d'origine : Création

Observations

Diffusion INSEE : Oui

Diffusion commerciale : Oui

Observation n° F20/001294 du 03/03/2020 : En application de l'article R.123-96 du Code de Commerce, l'activité de commerçant ambulant est sous condition suspensive de la délivrance de l'autorisation par l'autorité compétente. La pièce justificative doit être fournie au greffe dans les 15 jours de sa délivrance par l'autorité compétente. En cas de non respect de ce délai par l'assujetti, le greffier appliquera le 2ème alinéa de l'article R.123-100 du Code de Commerce